

## Tollé au Burundi conte l'adoption d'un projet de loi sur la presse

PANA, 04 avril 2013 Bujumbura, Burundi - Des voix continuaient jeudi à s'élever contre un projet de loi sur la presse adopté la veille par l'Assemblée nationale. La principale exigence de ce projet de loi est de détenir un diplôme universitaire dans les sciences de l'information et de la communication pour pratiquer l'exercice du métier de journaliste au Burundi.

La disposition est également applicable aux techniciens du secteur des médias qui doivent faire preuve d'une qualification certifiée dans le domaine de leur activité. Les amendes transactionnelles ont été aussi revues substantiellement à la hausse, allant parfois jusqu'à 8 millions de francs burundais (près de 8.000 dollars US), selon la gravité supposée du délit de presse. Le projet de loi doit passer au Sénat avant sa promulgation par le chef de l'Etat pour avoir une force de loi immédiatement applicable. Par ailleurs, les sources d'information ne seront pas protégées en cas de délits de presse relatifs à certaines notions comme la sécurité de l'Etat, l'ordre public ou la vie de l'État. Une des restrictions porte sur l'interdiction de diffuser "toute information ou documents relatifs au secret de défense nationale, à la monnaie et au crédit public pour ne pas porter atteinte au crédit de l'Etat et à l'économie ou faire la propagande de l'ennemi de la nation aussi bien en temps de paix que de guerre". Dans sa réaction, le président de l'Union burundaise des journalistes (UBJ), Alexandre Niyungeko, a qualifié ce projet de loi de "liberticide surtout pour la presse indépendante".